



MAIRIE DE SAÂCY-SUR-MARNE



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

Sous la présidence de Mme VEYSSET, Maire

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

Mme MONTAMBAULT Sylvie – Adjoints

M. HAZE Eric – Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique –

M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. BARBIER François

– M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. DOS SANTOS Jacques donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

M. POMMERY Steeve donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à M. MATTIUZ Jean-Pierre,

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

(L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 rétablit le dispositif dérogatoire permettant au membre d'un organe délibérant, d'une commission permanente ou d'un bureau d'un EPCI à fiscalité propre de disposer de deux pouvoirs).

Absents :

M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme MARS Laetitia

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. APPROUVE à l'unanimité, le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal « les Usages », FIXE la durée de la délégation de service public à 10 ans à compter de la notification du contrat au titulaire et AUTORISE Madame le Maire à engager et conduire la procédure de délégation de service public. Elle impose des modalités de mise en concurrence et une procédure à respecter conformément au Code de la Commande Publique. Le choix des entreprises admises à remettre une offre est assuré par la Commission de délégation de service public. Cette dernière remet ensuite un avis à l'appui duquel Madame le Maire pourra organiser librement une négociation. A l'issue, Madame le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal, le choix du lauréat et le contrat de DSP finalisé.
2. Sujet retiré de l'ordre du jour.
3. APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs applicables lors du forum « la journée des entreprises Saâcéennes », DIT que ces tarifs sont applicables cette année et sont reconduits chaque année suivante et AUTORISE Madame le Maire, le cas échéant, à réactualiser ces tarifs chaque année.
4. DECIDE, à l'unanimité, qu'en cas de déplacement pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement et FIXE les tarifs applicables.
5. DONNE, à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition de la parcelle H1417, située rue de la plage, d'une surface de 11m², au prix de vente de 1€ (hors frais de notaire) et AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré, ainsi que tout document s'y rapportant, et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 29 mars 2022, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAÂCY-SUR-MARNE, le 29 mars 2022,


Le Maire, Katy VEYSSET

